

LE SAUMON DANS LA SHELDRAKE

263 DA1
Projet d'aménagement hydroélectrique sur la rivière
Sheldrake à Rivière-au-Tonnerre
MRC de Minganie 6211-03-079

Potentiel actuel (*bief aval*) : 57 saumons

À priori, **fort potentiel de développement du saumon** en amont de la chute

Les *conditions* pour effectuer la remontée du saumon:

- Un tarif de 9,5¢ /kWh (tarif de l'éolien municipal: 12,5¢ /kWh);
- Autorisation des différents ministères (MDDEP, MRNF, P&O);
- Appui de la population;
- Appui de la Fédération Québécoise du Saumon Atlantique (FQSA).

La *Société d'Énergie Rivière Sheldrake* s'engage à:

- Financer les études environnementales pour la remontée du saumon;
- Construire les aménagements permettant la montaison (piège et transport);
- Construire les aménagements permettant la dévalaison (grilles adéquates);
- Prévoir un débit de dévalaison entre le 15 juin et le 15 juillet;
- Opérer les infrastructures permettant la migration avec l'assistance de la FQSA;
- Effectuer le suivi environnemental avec l'assistance de la FQSA.

Courbe du Sault
Rivière Sheldrake
25 MW